

**COMMUNE DE WELLIN
CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 2011
PROCES-VERBAL**

Présents :

**M. Robert DERMIENCE, Bourgmestre – Président,
Mrs. Et Mme Thierry DAMILOT, Anne BUGHIN-WEINQUIN et Rudy
COLLIN, Echevins;
Mr Benoit CLOSSON, Président du CPAS et Conseiller ;
Mrs et Mme Claudine DELVOSALLE, Guillaume TAVIER, Etienne
LAMBERT, Bruno MEUNIER, Arthur PONCIN et Robert MARCHAL,
Conseillers communaux ;**

Alain DENONCIN, Secrétaire Communal;

ORDRE DU JOUR :

Séance Publique

- 1. CPAS. COMPTE 2010. APPROBATION.**
- 2. CPAS. MODIFICATION BUDGETAIRE N°2. APPROBATION.**
- 3. AIVE. ASSEMBLEE GENERALE. ORDRE DU JOUR.**

Huis – clos

- 1. PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT A DUREE
DETERMINEE. RATIFICATION**
- 2. PLAN DE COHESION SOCIALE. CHEF DE PROJET.
DESIGNATION.**

**Les points suivants ont été portés à l'ordre du jour à la demande de
membres du conseil :**

- A la demande du conseiller Meunier : transmission des
procès-verbaux de collège et composition des jury de
recrutement**
- A la demande du conseiller Tavier : demande d'information
sur les mesures prises pour rétablir la sécurité dans les
festivités locales**

Séance Publique

Monsieur Robert DERMIENCE, Président, ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est approuvé sans remarques.

1. CPAS. COMPTE 2010. APPROBATION.

Vu la délibération du 16 septembre 2011, parvenue le 22 septembre 2011, par laquelle le Centre public d'Action sociale de Wellin arrête les comptes, bilans et comptes de résultats de l'année 2010 ;

Entendu le rapport de Mme la Receveuse présentant son rapport sur les comptes annuels ;

Vu l'article 89 de la Loi organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que les comptes budgétaires présentent les résultats suivants :

Ordinaire

Droits constatés nets	794.856,92 €
Engagement	705.037,15 €
Boni	89.819,77 €

Extraordinaire

Droits constatés nets	11.767,06 €
Engagement	11.767,06 €
Boni	0,00 €

PROPOSITION DE DECISION

A l'unanimité ;

APPROUVE les comptes budgétaires et comptables 2010, le bilan et les comptes de résultat du C.P.A.S. pour l'exercice 2010.

2. CPAS. MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2. APPROBATION.

Vu la délibération du Centre public de l'Action sociale du 15 septembre 2011 par laquelle il arrête les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2011, dont les résultats suivent :

Ordinaire

Recettes en plus	83.126,59 €
Recettes en moins	10.000,00 €
Dépenses en plus	84.836,35 €
Dépenses en moins	11.709,76 €
Boni/mali	0,00 €

Extraordinaire

Recettes en plus	1.612,23 €
Recettes en moins	0,00 €
Dépenses en plus	1.612,23 €
Dépenses en moins	0,00 €
Boni/mali	0,00 €

Attendu que ces modifications n'appellent aucune modification de la dotation communale ;

A l'unanimité ;

APPROUVE aux montants susmentionnés les modifications budgétaires n° 1 du budget 2011 du CPAS.

3. AIVE. ASSEMBLEE GENERALE. ORDRE DU JOUR.

Vu la convocation adressée ce 4 octobre par l'Intercommunale AIVE aux fins de participer à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 9 novembre 2011 à 18 h au Saupont à Bertrix.

Vu les articles L1523-2, 8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 24, 26 et 28 des statuts de l'Intercommunale AIVE;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour;

Après discussion,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 9 novembre 2011 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes;

- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 28 octobre 2011 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 9 novembre 2011;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté.

Examen des points portés à l'ordre du jour à la demande de membres du conseil :

- **A la demande du conseiller Meunier :**
 - **Transmission des procès-verbaux de collège**

« Les PV des Collèges : le Conseil communal a décidé voici quelques semaines que les pv seraient envoyés à l'ensemble des Conseillers communaux. A ce jour, aucune trace des PV. Serait-il possible de connaître la raison ? »

Les éléments suivants sont portés à la connaissance de Mr Meunier :

- les procédures de recrutement touchent à leur fin pour trois postes à pourvoir au sein de l'administration : assistant du secrétaire, conseiller en logement et employé administratif.
- Il est urgent et indispensable d'obtenir ces renforts pour permettre à l'administration de mener à bien ses missions et de concrétiser les décisions prises par les organes politiques.
- Le secrétaire communal assume pleinement sa fonction, outre les tâches qu'il exerçait auparavant (notamment les marchés publics, plan de cohésion sociale, contrats article 60, PCDR, etc...), ainsi que celle de Conseiller en logement depuis fin mars – début avril jusqu'au 10 octobre (logement) et 24 octobre dernier (assistante)
- Devant la multiplicité des tâches et fonctions, il a été décidé de donner la priorité à l'urgence absolue, c'est-à-dire aux procédures de recrutement, forcément au détriment d'autres tâches qui ont été considérées comme moins prioritaires même si elles sont importantes – notamment - la finalisation de la rédaction de certains PV en attente et leur transmission aux conseillers et membres du Collège.
- La remise en ordre des procès – verbaux et leur transmission a été la première tâche confiée par le secrétaire à son assistante tout récemment entrée en fonction. Ceci a permis de régler – après due vérification – de résorber une partie de l'arriéré en la matière

Monsieur Meunier estime la réponse apportée insatisfaisante, que la rédaction des PV de collège est une obligation légale essentielle du

secrétaire communal et conclut en interpelle le collège quant à savoir qui de l'administration ou du collège décide.

Il lui est précisé qu'à l'impossible nul n'est tenu et que l'objectif était de parvenir, avant la fin de cette année, à la résorption complète du retard avec transmission des PV de collège avant la séance collégiale suivante.

○ **Composition des jurys de recrutement**

« Composition des jurys d'examens de la commune. Pourriez-vous me donner une explication au fait de la non présence de la minorité au sein de ces instances ? »

Il lui est répondu que suite aux modifications statutaires approuvées à l'unanimité par le conseil communal du 27 décembre 2010, et malgré le correctif adopté le 30 juin pour rendre cette décision praticable dans une commune de petite taille comme la nôtre, le nombre de représentants politiques au sein de la Commission de recrutement est désormais strictement limité et ne peut en aucun cas être supérieur au nombre de représentants de l'administration, en ce compris les experts extérieurs non titulaires d'un mandat politique.

En conséquence, le collège, dans la désignation nominative des membres du jury, s'est référé à la règle proportionnelle pour la désignation des trois représentants politiques possibles lors des derniers recrutements, en désignant deux membres du groupe « Intérêts Wellinois » et un représentant du groupe « Ensemble ».

• **A la demande du conseiller Tavier :**

○ **demande d'information sur les mesures prises pour rétablir la sécurité dans les festivités locales**

Les éléments suivants sont portés à la connaissance des membres du conseil, en réponse à l'interpellation du conseiller Tavier :

- le collège a rencontré, avec Mr le Commissaire divisionnaire, l'ensemble des comités organisateurs de festivités ;
- cette semaine, Mr le Commissaire divisionnaire a à nouveau rencontré les membres du collèges et le Bourgmestre et il ressort de cette rencontre que des arrêtés de police spécifiques seront pris très prochainement et signifiés aux auteurs de troubles, dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Parquet et la zone de Police.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Président prononce le huis-clos.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.

**Le Secrétaire communal
Alain DENONCIN**

**Le Bourgmestre
Robert DERMIENCE**